



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE VINCENNES - LOT 5 VÊTEMENTS DE POLICE, ASVP, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ GK PROFESSIONAL**

**DÉCISION N° DM-21-055  
EN DATE DU 22 FEVRIER 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès de la société GK PROFESSIONAL dont l'offre a été jugée économiquement avantageuse ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'accord cadre pour la fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle pour les services de la Ville de Vincennes – lot 5 Vêtements de police, ASVP avec la société GK PROFESSIONAL – 159 avenue Gallieni – 93170 BAGNOLET.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande susceptibles de varier, sur une période de 6 mois, de la manière suivante : montant maximum HT : 9 300,00 € HT (11 160,00 € TTC).

Les prix de l'accord-cadre sont ceux du bordereau des prix unitaires.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de l'administration  
générale et de l'open data,

**Signé**

**Alida VALVERDE**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210222-lmc1H8077H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/02/2021 Date de Publication : 22/02/2021
---